



Département
des Landes

Délégation publiée sur le site de la Collectivité le 1er juin 2023

Envoyé en préfecture le 01/06/2023

Reçu en préfecture le 01/06/2023

Publié le

ID : 040-224000018-20230601-SJ_23_07-AR



Xavier Fortinon

Président du Conseil départemental

N°SJ 23-07

Délégation de signature de Monsieur Xavier FORTINON,
Président du Conseil Départemental des Landes
à Monsieur Olivier CARBONNIERE, Directeur Général des Services

Le Président du Conseil Départemental,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 3221-3, L. 3221-11 ;

VU le Code de la Commande Publique ;

VU le décret n°87-1101 du 30 décembre 1987 modifié, portant dispositions statutaires particulières à certains emplois administratifs de direction des collectivités territoriales ;

VU le contrat d'engagement en date du 27 février 2020 conclu entre le Président du Conseil départemental des Landes et M. Olivier CARBONNIERE pour assurer les fonctions de Directeur Général des Services du Département des Landes ;

VU la délibération n°1 du Conseil départemental des Landes en date du 01 juillet 2021 portant élection de Monsieur Xavier FORTINON à la présidence du Conseil départemental des Landes ;

VU la délibération n°5 du Conseil départemental des Landes en date du 01 juillet 2021 donnant délégations au Président du Conseil départemental des Landes ;

ARRETE :

Article 1^{er} :

- a) Délégation de signature est donnée à Monsieur Olivier CARBONNIERE, Directeur Général des Services, **à l'effet de signer tous les documents administratifs et comptables, arrêtés, actes et correspondances des directions et services placés sous son autorité,**

à l'exclusion des actes énumérés ci-après :

- actes réglementaires,
- circulaires et instructions générales
- rapports au Conseil Départemental et à la Commission Permanente
- lettres aux Ministres, aux Préfets, aux Parlementaires, aux Conseillers Régionaux, aux Conseillers Départementaux,
- arrêtés individuels portant nomination des directeurs généraux adjoints, directeurs et chefs de services,

- b) Dans le domaine de la gestion patrimoniale, délégation de signature est donnée à Monsieur Olivier CARBONNIERE, Directeur Général des Services, à l'effet de signer les actes passés, en la forme administrative ou notariée, d'acquisition, d'aliénation ou d'échange, ainsi que tous actes y afférents.

Envoyé en préfecture le 01/06/2023

Reçu en préfecture le 01/06/2023

Publié le

ID : 040-224000018-20230601-SJ_23_07-AR



c) En ce qui concerne les actes juridiques, délégation de signature est donnée à Monsieur Olivier CARBONNIERE, Directeur Général des Services, à l'effet de signer les dépôts de plainte au nom et pour le compte du Département.

Article 2 : L'arrêté n°22-09 du 13 octobre 2022 est abrogé et remplacé par le présent arrêté.

Article 3 : Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Payeur Départemental sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à MONT-DE-MARSAN, le 1 JUIN 2023

Le Président,

Xavier FORTINON